

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Communication des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, en application de ces dispositions, la liste des décisions passées en application de la délégation consentie en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT est la suivante :

N°2026/34 du 25 mars 2026 : Arrêté portant délégation de fonctions à Mme BRASME Marie-Laure, Adjointe

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme BRASME Marie-Laure en tant que 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires sociales, au logement et à l'état civil. Elle sera amenée à exercer les fonctions suivantes :

▪ Affaires sociales

- Relations entre la ville et le CCAS et les autres institutions pour la mise en œuvre de la politique sociale
- Politique en faveur des personnes les plus en difficulté
- Actions de solidarité sociale
- Actions en faveur de l'emploi
- Création d'un dispositif pour aider des jeunes à passer leur permis de conduire
- Relations avec les associations sociales
- Développer les activités pour maintenir le lien social des aînés
- Lutter contre l'isolement.

Il est précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Mme BRASME Marie-Laure, celle-ci sera remplacée par Mme DELPORTE Marie-Françoise, adjointe déléguée aux Seniors pour les 2 derniers domaines cités ci-dessus.

▪ Etat civil

- Service État civil- Accueil
- Accueil des nouveaux arrivants

• Logement

- Politique de la Ville en matière de logement et relations avec les bailleurs sociaux.
- Programmes de renouvellement urbain
- Représentation de la ville aux commissions d'attribution des logements sociaux
- Favoriser l'accès aux logements

ARTICLE 2 : Mme BRASME rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

Elle sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, Mme BRASME dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N°2026/35 du 25 mars 2026 : Arrêté portant délégation de fonctions à M. ROLAND Eric, Adjoint

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à M. ROLAND Eric en tant que 2^{ème} adjoint délégué au cadre de vie et au développement durable et aux mobilités douces. Il sera amené à exercer les fonctions suivantes :

- Ecologie Urbaine – Transition énergétique
- Ecocitoyenneté – sensibilisation – éco geste
- Nature et cadre de vie : veille écologie et biodiversité, relations avec les associations et organismes acteurs en matière de développement durable
- Politique énergétique – économie d'énergies
- Propreté urbaine
- Développement des jardins familiaux
- Favoriser les déplacements en mode doux (piétons, cyclistes)

- Accentuer le fleurissement de la commune
- Suivi du parc de la Tortue

ARTICLE 2 : M. ROLAND rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

Il sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, M. ROLAND dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la commune, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N°2026/36 du 25 mars 2026 : Arrêté portant délégation de fonctions à Mme BAJERSKI Sophie, Adjointe

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme BAJERSKI Sophie en tant que 3^{ème} adjointe déléguée à la Culture. Elle sera amenée à exercer les fonctions suivantes :

- Développement et suivi de la politique culturelle
- Les relations entre la ville et les autres institutions pour la mise en place de la politique culturelle
- Relations avec les associations culturelles
- Organisation et coordination des spectacles et manifestations festives (Humour en Weppes, etc...)
- Représenter la commune aux différentes assemblées et manifestations
- Gestion de la salle culturelle « La Scène », de l'espace musical « Le Diapason » et de la Médiathèque-Ludothèque « La Parenthèse ».

ARTICLE 2 : Mme BAJERSKI rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

Elle sera rapporteuse des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, Mme BAJERSKI dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N°2026/37 du 25 mars 2026 : Arrêté portant délégation de fonctions à M. POULLIER Bernard, Adjoint

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. POULLIER Bernard en tant que 4^{ème} adjoint délégué aux finances. Il sera amené à exercer les fonctions suivantes :

▪ **Finances**

- Etablissement et gestion du budget communal
- Elaboration du compte administratif
- Compte de gestion
- Suivi des subventions
- Elaboration et suivi prospective budgétaire
- Elaboration du rapport d'orientation budgétaire

▪ **Marchés publics – mutualisation**

- Elaboration et suivi des marchés publics
- Participation à la commission d'appel d'offres
- Participation à la constitution des groupements de commandes

▪ **Sécurité**

- Sécurité et tranquillité publiques
- Travail en lien avec le service police afin d'étendre le réseau de vidéo-protection, renforcer la proximité de notre police, lutter contre la vitesse excessive et contre les incivilités du quotidien

ARTICLE 2 : M. POULLIER rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

Il sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, M. POULLIER dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la commune, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N°2026/38 du 25 mars 2026 : Arrêté portant délégation de fonctions à Mme ROELENS Natasha, Adjointe

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme ROELENS Natasha en tant que 5^{ème} adjointe déléguée à la Communication, aux animations et à la Petite Enfance. Elle sera amenée à exercer les fonctions suivantes :

▪ **Communication / Innovation**

- Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Politique de la communication de la commune
- Gestion du bulletin municipal
- Gestion de la promotion de la commune
- Mise en place de diverses opérations de communication menées par la commune

▪ **Démocratie participative - Comités consultatifs de quartier**

- Démocratie locale et comité consultatif de quartier
- Relations avec les habitants, représentation de la ville dans les instances associatives de quartiers

▪ **Commerce et Artisanat**

- Promotion du commerce de proximité sur le territoire de la Commune
- Développer le marché hebdomadaire

▪ **Animation de la commune**

- Programmation événementielle
- Animation générale de la commune (marché de Noël, illuminations de fin d'année, braderies, ducasse, etc...)

-

▪ **Petite Enfance**

- Politiques de la famille et de la petite enfance
- Suivi de la Petite Enfance au travers du développement de la structure d'accueil MPE
- Relations avec les assistantes maternelles

ARTICLE 2 : Mme ROELENS rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions. Il sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, Mme ROELENS dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N°2026/39 du 25 mars 2026 : Arrêté portant délégation de fonctions à M. PIECHEL Christophe, Adjoint.

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. PIECHEL Christophe en tant que 6^{ème} adjoint délégué aux sports et Ressources Humaines. Il sera amené à exercer les fonctions suivantes :

• **Ressources Humaines**

- Comité Social Territorial (CST)
- RGPD - Gestion du Règlement Général sur la Protection des Données

au sein de la collectivité.

• **Sports**

- Liaison avec les associations sportives
- Développement et suivi de la politique sportive
- Suivi du bon fonctionnement des installations sportives de la commune
- Promotion des activités sportives et de santé sur la commune (création d'un parcours santé en plein air, etc...)
- Mise en place du calendrier annuel d'occupation des salles de sports

ARTICLE 2 : M. PIECHEL rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions. Il sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, M. PIECHEL dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié sur le site de la commune, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N°2026/40 du 25 mars 2026 : Arrêté portant délégation de fonctions à Mme DELPORTE Marie-Françoise, Adjointe.

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme DELPORTE Marie-Françoise en tant que 7^{ème} adjointe aux seniors et aux commémorations. Elle sera amenée à exercer les fonctions suivantes :

▪ **Séniors**

- Politique des personnes âgées
- Animations intergénérationnelles
- Actions et animations en faveur des seniors
- Services aux seniors
- Plans « grand froid », canicule, pandémie
- Développement des activités pour maintenir le lien social des aînés
- Lutte contre l'isolement

Il est précisé que Mme DELPORTE pourra être appelée à remplacer Mme BRASME Marie-Laure, Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement, concernant les 2 derniers domaines cités ci-dessus.

▪ **Cérémonies et Commémorations**

- La gestion du protocole et des cérémonies officielles

ARTICLE 2 : Mme DELPORTE rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions. Elle sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, Mme DELPORTE dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N°2026/41 du 25 mars 2026 : Arrêté portant délégation de fonctions à M. VANDRISSE Guillaume, Adjoint.

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. VANDRISSE Guillaume en tant que 8^{ème} adjoint

délégué à la jeunesse et à la vie scolaire. Il sera amené à exercer les fonctions suivantes :

▪ **Jeunesse**

- Politique de loisirs des jeunes : accueils de loisirs – séjours
- Mobilisation et cohérence globale de l'action sur la jeunesse
- Développement politique de la jeunesse sur la commune (PEDT)

▪ **Ecole – vie scolaire**

- Mise en œuvre et suivi de la politique scolaire
- Conduite des activités périscolaires (garderie – cantine – études surveillées)
- Suivi des inscriptions dans les écoles
- Récompenses scolaires
- Dotations scolaires
- Relations avec les chefs d'établissements et les associations de parents d'élèves
- Participation aux conseils d'écoles
- Gestion des classes de neige

▪ **Conseil municipal des enfants et des jeunes (CME + CMJ)**

- Référent du CME et du CMJ
- Assistance et accompagnement dans les fonctions des jeunes élus

ARTICLE 2 : M. VANDRISSE rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions. Il sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, M. VANDRISSE dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la commune, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N°2026/50 du 10 avril 2026 : Arrêté portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

ARTICLE 1er : Sont nommés membres du Conseil d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale :

Madame JENNEQUIN Odette née le 07/02/1952 à Saigon VIETNAM
Domiciliée 61 rue du Général Leclerc 59184 SAINGHIN-EN-WEPPES
En qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions - « Les Restos du Cœur »

Mme LEPAN Andrée née le 20/07/1949 à Lille
Domiciliée 1Bis Place du Général de Gaulle 59184 SAINGHIN-EN-WEPPEES
En qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités -
« Bien dans mes loisirs »

En l'absence de candidats des associations de personnes handicapées du département, le Maire constate la « formalité impossible » et nomme au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation, de développement social dans la commune :

Mme SILVERE Helen née le 02/07/1971 à Haubourdin
Domiciliée 251 Rue Edouard Vaillant 59184 SAINGHIN-EN-WEPPEES

Monsieur BAILLY Claude né le 17/11/1938 à Sainghin-en-Weppes
Domicilié 59 rue Alexandre Cocq 59184 SAINGHIN-EN-WEPPEES

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

N°2026/4 du 15 avril 2026 : Tarification des droits de place dans le cadre des marchés nocturne.

ARTICLE 1^{er} : De fixer la tarification du droit de place des commerçants pour les marchés nocturnes comme suit :

- 10 euros par soirée

ARTICLE 3 : La redevance est à payer un mois au plus tard avant l'installation du stand du commerçant lors du marché nocturne. En cas d'absence, la redevance n'est pas remboursée.

ARTICLE 4 : L'encaissement de ces produits s'effectue par le biais de la régie de recettes « produits divers ».

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville, inscrite au registre des actes de la ville, communiquée à la prochaine réunion du Conseil Municipal et copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Trésorier

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès réception par le représentant de l'Etat et sa publication.